

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2019/223  Paraphe : <b>FS</b>
<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Délibération n°DC2019/84</b>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 58

Votants : 59

**POUR : 59 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le trois juillet deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET. Le quorum n'ayant pas été atteint, le dix juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Date de la convocation :

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, JACQUET Ghislaine, LESUEUR Patricia, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, SEMBENI Anne, THOMAS Andrée et MM ADIN Michel, BARRE Régis, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DELABRUYERE Eric, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, FRANCART René, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, JUILLET Bruno, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEMOINE Joël, LEONI Alain, MALVAUX André, MALVAUX Frédéric, MASSON Jean Philippe, MEENS François, MEIS Michel, MOUTON Francis, NICOLITCH Christian, NIZET Daniel, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE André, PIC Jean Yves, QUEVAL Guillaume, QUEVY Antony, RATAUX Frédérique, RICHELET Jean Pol, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAN STECKELMAN Gérard.

**Représenté :** M. MATHIAS Frédéric donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu.

**OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A BUZANCY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018/084/026 du 18/10/18 portant modification des statuts et extension des compétences de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dont « la création, l'aménagement et la gestion de Maisons de santé pluriprofessionnelle » ;

Vu la délibération n°DC2018/105 du Conseil communautaire du 14/11/2018 approuvant le plan de financement prévisionnel pour l'aménagement d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Buzancy ;

Considérant les recommandations formulées par l'Agence Régionale de Santé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la modification du plan de financement prévisionnel suivant :

Hors acquisition

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Travaux	421 388,00 €	505 665,60 €	LEADER	80 000,00 €
Maitrise d'œuvre	52 823,78 €	63 388,54 €	Région Grand Est	130 000,00 €
			DETR 2019	169 090,00 €
			Autofinancement	95 121,78 €
<b>Total</b>	<b>474 211,78 €</b>	<b>569 054,14 €</b>		<b>474 211,78 €</b>

- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat, la Région Grand Est et tout autre partenaire potentiel

- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



**Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**22 JUL. 2019**